
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19 h
Patro Le Prévost (auditorium)**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Madame Brigitte BEAUDREULT, Directrice des services administratifs
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Sylvain Parent, Commandant PDQ 31
Me Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - Présentation

Aucune présentation.

CA14 14 0301

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, avec modification, afin d'adopter l'article 12.03 immédiatement
après l'article 10.05.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0302

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2014, à 19 h.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2014, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA14 14 0303

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 août 2014 à 10 h 30.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 août 2014, à 15 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA14 14 0304

Rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

12.03 1141766006

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 40, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

| | |
|-----------------------|--|
| Angela De Vincenzo | Parc à chiens pour petits chiens |
| Diane Aubry | Parc à chiens pour petits chiens |
| Fabio Ferrarini | Entrée charretière |
| Jean-François Leclerc | Parc du Centenaire |
| Hélène Mourikis | Fumée secondaire immeuble voisin |
| Danielle Lemay | Piscine Jarry |
| Sasha Dyck | P.T.I. |
| Ron Fitzsimmons | Vol sur les 23 ^e et 24 ^e Avenues |
| M. Polenco | Support pour le soccer de Villeray |
| Simao Mateus Mendes | Pétition survie Club de soccer |
| Gil Monteiro | Club de Soccer de Villeray |
| Nicolas Cermakian | Marquage viaduc pour piéton/vélo |
| Perry Calce | Temps de glace aréna Howie-Morentz |

À 20 h 40

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits de s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

| | |
|-------------------|---|
| Josée Vallerand | Impact construction des condos au centre d'achat Le Boulevard |
| Céline Vincent | Problème de rats |
| Claire Gauthier | Punaises de lit |
| Charles Rainville | Demandes d'accès à l'information |
| Véronique Houle | Salubrité |

À 21 h 19, le maire d'arrondissement Anie Samson quitte son siège et cède sa place au conseiller Frantz Benjamin.

| | |
|----------------|---|
| Marc Blanchet | Sécurité des carrefours St-Laurent et Jean-Talon |
| Louise Lavigne | Étude d'impact pour le quartier Gary-Carter et de Castelnau |

À 21 h 22, le maire d'arrondissement Anie Samson reprend son siège.

| | |
|-----------------|-----------|
| François Daviau | Recyclage |
|-----------------|-----------|

À 21 h 25, le conseiller Frantz Benjamin quitte son siège.

Yannick Viau

Service d'auto-partage

À 21 h 33, le conseiller Frantz Benjamin reprend son siège.

Mathieu Lapointe

Dos d'âne rue de La Roche entre Everett et Villeray

Hélène Morin

Vol / criminalité

À 21 h 47, le conseiller Sylvain Ouellet quitte son siège.

Lory Horsepian

Aménagement sur la rue St-Roch non sécuritaire

À 21 h 52, le conseiller Sylvain Ouellet reprend son siège.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 22 h.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 22 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Sylvain Ouellet désire savoir si, suite à l'adoption d'une motion lors d'un récent conseil municipal où tous les élus du conseil d'arrondissement ont voté favorablement, relativement à la présentation du budget dans un format facile d'accès en six colonnes, le conseil d'arrondissement adhérera à cette motion de façon majoritaire.

Le directeur d'arrondissement Stéphane Chénier fournit des informations à cette fin en spécifiant que des réponses plus précises sont à venir.

La conseillère Elsie Lefebvre ajoute que suite à l'adoption de cette motion, il est demandé aux arrondissements de procéder concernant la facilité d'accès aux citoyens par le biais d'un seul document faisant des comparatifs et que le budget de la STM est un bon modèle duquel s'inspirer.

Le maire d'arrondissement fournit d'autres précisions et indique qu'avant l'adoption du budget à venir des rencontres auront lieu entre les élus.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions des membres du conseil close à 22 h 05.

10.08 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

- Motion d'appui de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal aux Centres d'éducation populaire;

Le maire d'arrondissement Anie Samson annonce les événements ci-après :

« Villeray à pied et à vélo » aura lieu les 13 et 14 septembre de 9 h à 16 h. Il y aura la fermeture de la rue de Castelnau, entre Drolet et De Gaspé.

« Mobile sans mon automobile » aura lieu le 19 septembre de 14 h à 18 h. Il y aura la fermeture de la rue Tillemont, entre Des Érables et Louis-Hémon.

« Fête des transports actifs : Parc-Extension à pied et en santé » aura lieu le 20 septembre de 12 h à 18 h. Il y aura la fermeture de la rue Hutchison, entre Jean-Talon et Ogilvy.

Elle indique que tous ces événements sont initiés par les éco-quartiers et les partenaires du milieu.

L'arrondissement appuie la tenue de l'événement de PARK(ing) Day qui se tiendra le 19 septembre prochain. Cet événement veut sensibiliser la population des enjeux de la cohabitation avec l'automobile en milieu urbain et de repenser la gestion du stationnement comme outil de mobilité et de l'aménagement durable dans l'arrondissement et la ville de Montréal.

Un atelier de micropuçage se tiendra à la maison du citoyen le 5 octobre prochain de 9 h à 16 h.

Dès le mois d'octobre, elle informe les citoyens qu'ils seront encore mieux informés grâce à la nouvelle infolettre qui sera envoyée aux abonnés une fois par mois.

L'infolettre permettra aux résidents d'être au courant des projets mis en œuvre dans l'arrondissement, des services offerts et des événements et activités de la programmation de la maison de la culture et des trois bibliothèques.

Elle ajoute que pour les abonnements, il faut remplir le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement.

Les citoyens sont cordialement invités à l'inauguration de la première ruelle verte du district de François-Perrault, le samedi 6 septembre prochain, entre 14 h 30 et 17 h 30. La ruelle est située entre la rue Chabot, Jean-Talon, de Bordeaux et Bélanger. Cette première ruelle verte est le fruit d'une collaboration qui a pris naissance il y a deux ans entre le comité de citoyens de la ruelle et l'Éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault. L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a également apporté sa contribution à la création de cette ruelle par la réalisation de nombreux aménagements. Vous êtes tous invités à venir célébrer cette inauguration et à saluer ceux et celles qui y ont contribué de près ou de loin.

La conseillère Mary Deros demande que la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement » soit devancé dans l'ordre du jour avant la période de questions des citoyens qui se termine souvent tard et ce, afin que le plus grand nombre de citoyens soient présents. Elle annonce l'événement « Red Ball » qui aura lieu au métro parc le 4 septembre prochain de à compter de 11 h.

Aussi le 6 septembre, le Parc-O-Fête se tiendra au parc Howard à compter de 14 h pour les familles et le 7 septembre se tiendra un événement pour le 10^e anniversaire où la communauté Sikh fera une procession religieuse dans les rues de Parc-Extension. Finalement se tiendra le 8^e Marcheton de l'association FILIA pour personnes âgées, le samedi 13 septembre à partir de la rue Ogilvy

La conseillère Elsie Lefebvre invite les citoyens à profiter de l'été et de la piscine Jarry qui est ouverte jusqu'au 11 septembre prochain, étant une des piscines ouvertes le plus tardivement. Elle ajoute que plusieurs événements se sont tenus durant l'été dont les Jeudis sur le Parvis dont plusieurs activités organisées par Hors les murs. De plus, l'événement « Restaurant Day » s'est tenu qui fut très apprécié. Elle indique, par son implication au niveau de l'association des commerçants de Villeray, que trois nouveaux commerces ont ouvert dont une librairie, l'Écume Des jours, le café Larue et un autre café appelé Oui mais Non ainsi qu'un nouveau traiteur sur la rue Guizot.

Le conseiller Frantz Benjamin indique qu'il y a eu beaucoup d'activités dans Saint-Michel et il invite les citoyens à lire le Journal de Saint-Michel. Il ajoute que la première édition du Forum économique de Saint-Michel se tiendra sous peu.

Le conseiller Sylvain Ouellet désire souligner le Forum jeunesse dans François-Perrault et le Bal poussière auquel plusieurs familles ont participé. Il ajoute qu'il sera présent pour l'inauguration de la ruelle verte ce samedi. Il souligne que la période des inscriptions en ligne pour les sports et loisirs a débuté. Il informe les citoyens que les travaux à la pataugeoire Bélair débuteront en octobre et il dépose la lettre de la présidente de la CSDM qui a pris des engagements écrits concernant les éléments architecturaux importants de la façade de l'école Saint-Gérard.

CA14 14 0305

Motion pour un moratoire sur l'émission des permis pour l'implantation de bars et débits de boissons alcooliques sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ATTENDU que des citoyens nous ont fait part de leurs inquiétudes lorsqu'un bar ou débit de boissons alcooliques s'installe dans leur quartier;

ATTENDU que la sécurité et la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens est une priorité pour nous;

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter un moratoire sur toute nouvelle émission de permis pour l'implantation de bars et débits de boissons alcooliques sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. de mandater le Service de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de procéder à une étude afin de réviser la réglementation sur l'émission des permis pour les bars et débits de boissons alcooliques.

Adopté à l'unanimité.

10.09

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 12.01, 12.02 et 12.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0306

Résolution du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de déposer au Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, une résolution recommandant la réfection des portes principales avant de l'aréna Saint-Michel.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal vient de se doter d'un nouveau fonds, le Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec le plan d'action en développement durable de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que le projet permettra une réduction de la consommation d'énergie et aura un impact environnemental positif pour l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension adhère aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le projet est en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de mandater madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à déposer une demande de financement pour le projet de « Réfection des portes principales avant de l'Aréna Saint-Michel » auprès du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal;
2. d'adhérer aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;
3. de s'engager à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations à l'ensemble des Montréalais;
4. de s'engager à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet;
5. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide au Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 pour le projet « Réfection des portes principales avant de l'Aréna Saint-Michel ».

Adopté à l'unanimité.

12.01

CA14 14 0307

Résolution du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de déposer au Programme aquatique de Montréal - Volet mise aux normes de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, une résolution recommandant la transformation de la pataugeoire De Normanville en jeux d'eau.

CONSIDÉRANT que la Direction des sports et de l'activité physique vient de se doter d'un nouveau fonds- Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes;

CONSIDÉRANT que la pataugeoire De Normanville est un équipement vétuste ayant atteint sa limite de vie utile et que le Cadre de développement des plans d'eau de l'arrondissement prévoit, comme prochaine intervention prioritaire, la transformation de la pataugeoire De Normanville en jeux d'eau;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de mandater madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à déposer une demande de financement pour le projet « Transformation de la pataugeoire De Normanville en jeux d'eau » auprès du Programme aquatique de Montréal – Volet mise aux normes de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal;
2. d'adhérer aux objectifs du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes;
3. d'adhérer au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;
4. de s'engager à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais;
5. de s'engager à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet, ainsi que les frais récurrents d'exploitation de celui-ci;
6. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes pour le projet « Transformation de la pataugeoire De Normanville en jeux d'eau ».

Adopté à l'unanimité.

12.02

CA14 14 0308

Décréter que le texte du rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement, soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de décréter, que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement, soit publié dans un journal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément aux dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

12.04 1141766007

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0309

Proclamation de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre 2014.

CONSIDÉRANT qu'une personne sur sept de plus de quinze ans ne peut communiquer ni par la lecture et ni par l'écriture;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 860 millions d'adultes analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que sur ce nombre, 500 millions sont des femmes;

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation;

CONSIDÉRANT qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit de l'homme il y a plus de 50 ans, dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de proclamer le 8 septembre 2014, Journée internationale de l'Alphabétisation sous le thème : « Alphabétisation : une étape incontournable sur le chemin de l'éducation pour tous, tout au long de la vie »;

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage aussi à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'Alphabétisation et l'Éducation pour tous.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA14 14 0310

Proclamation de la journée internationale de la paix, le 21 septembre 2014.

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2001, le 21 septembre a été désigné comme étant la Journée Internationale de la Paix par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que cette journée serait observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, pendant la durée de laquelle les peuples de toutes les nations seraient invités à cesser les hostilités;

CONSIDÉRANT que depuis le 11 septembre 2001, des actes de terrorisme se multiplient dans le monde entier;

CONSIDÉRANT qu'aucun peuple de la terre n'est à l'abri de ces actes;

CONSIDÉRANT que cette journée peut être célébrée comme elle nous convient, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de proclamer le 21 septembre 2014, Journée internationale de la Paix en lien avec les Nations Unies et d'inviter les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à allumer une chandelle le 21 septembre prochain afin de dire non à toutes les formes de violence et oui à la paix.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA14 14 0311

Proclamation de la Journée de la langue des signes, le 29 septembre 2014.

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'on a inconsciemment nié l'existence des personnes sourdes-muettes en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, ainsi que l'école Esther-Blondin à Terrebonne, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que le mouvement l'Option Sourde souhaite que la Langue des signes Québécoise (LSQ) soit reconnue à la hauteur de la province et que le bilinguisme sourd devienne un objectif réel d'éducation;

CONSIDÉRANT que l'Option Sourde désire aller au-delà de la mentalité du congrès de Milan en faisant reconnaître l'importance de l'apprentissage des langues avant même le mode de communication;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 29 septembre 2014, la journée de la Langue des signes;

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension appuie toutes les démarches entreprises par le mouvement Option Sourde afin qu'il puisse réussir à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

Adopté à l'unanimité.

15.03

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0312

Accorder un soutien financier additionnel de 10 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour la bonification du projet de La FALLA et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA14 140152 de ce conseil, en date du 6 mai 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice, Culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour la Ville l'addenda au projet de convention pour une contribution financière totale de 10 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque pour une durée de 16 semaines, soit du 12 mai 2014 au 1^{er} septembre 2014, et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA14 140152 de ce conseil, en date du 6 mai 2014, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1143356011

CA14 14 0313

Accorder un soutien financier total non récurrent de 35 000 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation de projets en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour l'année 2014 et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville, les projets de convention à intervenir avec Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation de projets en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour l'année 2014, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à Vivre Saint-Michel en Santé, une contribution financière totale non récurrente de 35 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1143356010

CA14 14 0314

Accorder un soutien financier non récurrent de 8 000 \$ à Club l'Espoir Jeunesse, pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 8 000 \$ à Club l'Espoir Jeunesse, pour 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015);
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Club l'Espoir Jeunesse, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1143356009

CA14 14 0315

Octroyer un contrat à RCI Environnement, une division de WM Québec inc., pour la collecte et le transport des déchets, encombrants, résidus de construction, rénovation et démolition et feuilles mortes (14 territoires), pour la période du 29 décembre 2014 au 27 décembre 2019 et autoriser une dépense maximale de 16 032 854,44 \$, incluant les taxes - appel d'offres public 14-13632 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 16 032 854,44 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des déchets, encombrants, résidus de construction, rénovation et démolition et feuilles mortes, pour une période de cinq ans, comprise entre le 29 décembre 2014 et le 27 décembre 2019;
2. d'accorder à RCI Environnement, une division de WM Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 032 854,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13632;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1134969003

CA14 14 0316

Autoriser une dépense additionnelle de 22 931,16 \$ au budget déjà alloué pour les évictions afin de couvrir les dépenses liées à l'augmentation du nombre d'évictions au contrat octroyé à Go Cube suite à la résolution CA12 14 0404.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 70 000 \$, incluant les taxes, jusqu'au 31 décembre 2014, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition de biens suite à une éviction dans le cadre du contrat avec la firme 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube), en vertu de la résolution CA12 140404 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 139 062,26 \$ à une somme maximale de 209 062,26 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12473;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1144322007

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0317

Octroyer un contrat à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réhabilitation de la chaussée et de reconstruction des trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 276 869,53 \$, incluant les taxes et les contingences - appel d'offres public PRR-14-02 (P.R.R.R.L. 2014) (9 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1 403 287,32 \$ incluant les taxes, les contingences et les incidences pour l'exécution de travaux de réhabilitation de la chaussée et de reconstruction des trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension, à l'intérieur des limites décrites aux documents d'appels d'offres, aux fins de la réalisation du *Programme de réfection du réseau routier local 2014* financé par les services corporatifs et élaboré de concert avec la division de l'ingénierie et du développement du domaine public de l'arrondissement;
2. d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 276 869,53 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-14-02);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1141124003

CA14 14 0318

Octroyer un contrat à la firme Cima+ s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection d'infrastructures de génie civil dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2014, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 49 324,28 \$, incluant les taxes, suite à l'appel d'offres sur invitation PRR-14-04 et entériner les critères d'évaluation à cette fin. (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 49 324,28 \$, incluant les taxes et les contingences pour les services professionnels de surveillance des travaux de réhabilitation de la chaussée et de reconstruction des trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à l'intérieur des limites décrites aux documents d'appels d'offres aux fins de la réalisation du Programme de réfection du réseau routier local 2014 de l'arrondissement et entériner les critères d'évaluation utilisés dans l'appel d'offres;
2. d'accorder à la firme Cima+ s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 49 324,28 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-14-04);

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1146445003

CA14 14 0319

Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 5 197 969 du cadastre du Québec (intersection des avenues de l'Épée et Beaumont), mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de ce site et le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de renouveler l'imposition de la réserve foncière à des fins de parc sur le lot 5 197 696 du cadastre du Québec;
2. de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de ce site et le Services des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises afin de renouveler cette réserve.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1141309014

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0320

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2014, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2014, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1141309012

CA14 14 0321

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 5 500 \$ à 18 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année 2014, comme suit : **DISTRICT DE VILLERAY** : 200 \$ aux Habitations Rousselot, 300 \$ aux Habitations St-Georges, 200 \$ à la Maison des Grands-Parents de Villeray, 300 \$ au Conseil Communautaire Solidarités Villeray; **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 300 \$ à la Fondation Samaritains Pèlerins, 250 \$ à l'Organisation Populaire des Droits Sociaux (OPDS-RM), 200 \$ à la Joujouthèque de Saint-Michel, 250 \$ au Forum Jeunesse, 300 \$ au Groupe d'Action pour la Prévention de la transmission du VIH et l'Éradication du SIDA (GAP Vies), 400 \$ au Centre communautaire La Patience, 450 \$ à Espace 67; **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 300 \$ à Les jardins communautaires de Babylone, 300 \$ à Habitation Jean-Talon, 500 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal, 400 \$ à Himalaya Seniors of Quebec, 300 \$ au Club de l'âge d'or Aurora; **DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT** : 300 \$ au Club d'âge d'or Boule de Neige, 250 \$ au Forum Jeunesse.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 5 550 \$ à dix-huit (18) organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2014, qui se décrit comme suit :

DISTRICT DE VILLERAY

200 \$ aux Habitations Rousselot—Diverses activités
 300 \$ aux Habitations St-Georges—Diverses activités
 200 \$ à la Maison des Grands-Parents de Villeray—Journée des aînés dans Villeray
 300 \$ au Conseil Communautaire Solidarités Villeray—Fête populaire de la rentrée de Villeray 2014

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

300 \$ à la Fondation Samaritains Pèlerins—Diverses activités
 250 \$ à l'Organisation Populaire des Droits Sociaux (OPDS-RM)—Diverses activités
 200 \$ à la Joujouthèque de Saint-Michel—Fête du maïs
 250 \$ au Forum Jeunesse—Journée Internationale de la Jeunesse 2014
 300 \$ au Groupe d'Action pour la Prévention de la transmission du VIH et l'Éradication du SIDA (GAP Vies)—Rentrée scolaire
 400 \$ au Centre communautaire La Patience—Diverses activités
 450 \$ à Espace 67—Sortie culturelle estivale

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

300 \$ à Les jardins communautaires de Babylone—Activité de fin de saison
 300 \$ à Habitation Jean-Talon—Diverses activités
 500 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal—Fête de la Flamme hellénique—Panigrini Evangelismos
 400 \$ au Himalaya Seniors of Quebec—Diverses activités
 300 \$ au Club de l'âge d'or Aurora—Sortie aux pommes

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

300 \$ au Club d'âge d'or Boule de Neige—Diverses activités
 250 \$ au Forum Jeunesse—Journée Internationale de la Jeunesse 2014

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1144539005

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0322**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juillet à octobre 2014.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à octobre 2014, dont le tableau est en pièce jointe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à octobre 2014, dont le tableau est en pièce jointe;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à octobre 2014, dont le tableau est en pièce jointe;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à octobre 2014, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1143343004

CA14 14 0323**Édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » en vinyle sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est, aux conditions suivantes :

- qu'elle soit conforme au plan estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 2 septembre 2014 et déposé en soutien de la présente demande;
- qu'elle soit installée uniquement pour les périodes du 10 septembre au 10 novembre 2014 et du 15 janvier au 1^{er} mars 2015 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1141010027

CA14 14 0324

Adopter la résolution numéro PP14-14007 visant l'agrandissement en hauteur du bâtiment et l'aménagement d'un logement à l'étage pour le bâtiment situé au 7815, rue Saint-Hubert en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 juin 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) et ce, malgré les articles 566, 657 et 658 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 17 juin 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 8 juillet 2014;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 juillet 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de modification d'un immeuble visant l'agrandissement en hauteur du bâtiment et l'aménagement d'un logement à l'étage pour le bâtiment situé au 7815, rue Saint-Hubert, en vertu du Règlement sur projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 566, 657 et 658 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet d'autoriser sur le lot 3456628 :

- l'agrandissement du bâtiment existant en ajoutant un 2^e étage et un maximum de 7,80 mètres de hauteur, abritant un total de 1 logement;
- l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant en pavés alvéolés;
- l'alignement de construction variant entre 3,11 mètres à 4,80 mètres,
à la condition suivante :
- qu'un avertisseur de monoxyde de carbone soit installé dans le logement du 2^e étage.

Toute autre disposition réglementaire incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1146006011

CA14 14 0325

Adopter la résolution numéro PP14-14009 relative aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) afin de démolir le bâtiment existant et construire une nouvelle école de trois étages, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14009 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 juillet 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 29 juillet 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 11 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que suite à cette assemblée publique des questions avaient été soulevées et soumises au requérant;

CONSIDÉRANT que lors du CCU du 11 août 2014, les membres ont donné un avis favorable à certaines conditions à être ajoutées au dossier;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 14 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 19 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 11, 26, 52, 60, 80 à 87, 89 à 105 et 540 à 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et les dispositions de l'article 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), la résolution à l'effet d'accorder la demande de projet particulier aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) afin :
 - d'autoriser l'émission d'un permis de démolition conditionnellement au dépôt d'une demande de permis de construction;
 - d'autoriser que la délivrance de tout permis ou certificat ne soit pas assujettie à l'approbation d'un P.I.I.A.;
 - de construire un nouveau bâtiment d'une hauteur variant entre 1 et 3 étages et d'une hauteur n'excédant pas 17 mètres;
 - d'autoriser un alignement de construction variant entre 3 mètres et 8 mètres;
 - d'autoriser qu'une façade soit composée que partiellement de maçonnerie;
 - d'autoriser qu'une façade soit composée de plus de 40 % d'ouverture;
 - d'autoriser qu'aucune case de stationnement soit aménagée sur la propriété;
 - d'autoriser qu'aucune aire de chargement soit aménagée sur la propriété.

À la condition :

- que la couleur et que la texture de la brique soient similaires à celles dominantes dans le secteur et qu'elles fassent l'objet d'approbation par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises avant l'émission du permis de construction.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Frantz BENJAMIN

de procéder à un vote nominal sur l'article 40.04.

La secrétaire d'arrondissement appelle le vote.

VOTENT EN FAVEUR : Mary DEROS, Elsie LEFEBVRE, Frantz BENJAMIN, Sylvain OUELLET.

VOTENT CONTRE : 0

L'article 40.04 est adopté à l'unanimité, et il est

résolu en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0326

Adopter le second projet de résolution numéro PP14-14010 pour l'agrandissement d'un usage résidentiel protégé par droit acquis et pour la construction d'un bâtiment dont la hauteur de son rez-de-chaussée excède la hauteur prescrite sur la propriété sise au 8464, 10^e Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 26 août 2014.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14010 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 14 août 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 26 août 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 18 août 2014;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 26 août 2014;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 13 et 625 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder les demandes d'autorisation pour l'agrandissement d'un usage résidentiel protégé par droit acquis dans un secteur autre que résidentiel à un niveau supérieur qu'il occupait lorsqu'il était autorisé de plein droit et pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages dont la hauteur de son rez-de-chaussée excède la hauteur maximale prescrite qui correspond à 2 mètres au-dessus du niveau du trottoir sur la propriété sise au 8464, 10^e Avenue en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1141010025

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0327

Adopter le second projet de résolution numéro PP14-14011 relatif à une dérogation à l'usage résidentiel (H.2-4) prescrit afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 7701 à 7711, 17^e Avenue, à des fins d'équipements collectifs et institutionnels, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 26 août 2014.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14011 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 14 août 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 26 août 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 18 août 2014;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 26 août 2014.

2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder une dérogation à l'usage résidentiel prescrit (H.2-4) afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 7701 à 7711, 17^e Avenue, à des fins d'équipements collectifs et institutionnels, et ce, aux conditions suivantes :
- que l'usage E.5(2) soit limité à une superficie de 1 400 m², au rez-de-chaussée du bâtiment;
 - que toutes les nouvelles ouvertures soient réalisées dans les mêmes proportions que celles existantes et qu'elles reprennent les mêmes matériaux que celles-ci;
 - que tous les équipements mécaniques nécessaires au fonctionnement de l'établissement soient installés au toit du bâtiment et qu'ils ne soient pas visibles de la voie publique;
 - que la cour latérale fasse l'objet d'un aménagement paysager;
 - que la surface des dix (10) cases de stationnement dédiées au nouvel usage soit recouverte d'un ou de plusieurs matériaux conformes à ceux prescrits à l'article 580.1 du règlement de zonage 01-283;
 - que le revêtement d'asphalte à l'arrière de l'immeuble, entre le bâtiment et le trottoir, soit remplacé par des végétaux plantés en pleine terre, sauf pour les aires de circulation et de chargement;
 - que toutes les livraisons se fassent en semaine, entre 8h et 17h;
 - qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 24 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1145898014

CA14 14 0328

Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de demander au Conseil municipal :

d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1).

Adopté à l'unanimité.

40.07 1141010013

CA14 14 0329

Accorder une dérogation mineure aux articles 52 et 62 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement à l'alignement de construction dans le cadre du projet d'agrandissement en cour avant du bâtiment situé aux 1006-1008, rue Jean-Talon Ouest en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à l'alignement de construction dans le cadre du projet d'agrandissement en cour avant du bâtiment situé aux 1006-1008, rue Jean-Talon Ouest.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 juillet 2014, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Nouvelles Parc-Extension, édition du 9 août 2014, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure aux articles 52 et 62 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement à l'alignement de construction dans le cadre du projet d'agrandissement en cour avant jusqu'à l'emprise de la voie publique du bâtiment situé aux 1006-1008, rue Jean-Talon Ouest, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1141385049

CA14 14 0330

Accorder une dérogation mineure à l'article 551 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement à l'aménagement d'une voie d'accès à une aire de chargement desservant le bâtiment à construire au 8350, rue Jeanne-Mance, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à l'aménagement d'une voie d'accès à une aire de chargement desservant le bâtiment à construire au 8350, rue Jeanne-Mance.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 juillet 2014, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Nouvelles Parc-Extension, édition du 9 août 2014, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 551 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin d'autoriser une voie d'accès à une aire de chargement d'une largeur n'excédant pas 11 mètres et desservant le bâtiment à construire au 8350, rue Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1144992008

CA14 14 0331

Accepter la somme de 10 008 \$ que le propriétaire du terrain situé à l'est de la rue Larose et au nord de la rue Champdoré doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 (2) du Règlement sur les opérations cadastrales (frais de parcs).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'accepter la somme de 10 008 \$ que le propriétaire du terrain situé à l'est de la rue Larose, au nord de la rue Champdoré doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 (2) du Règlement sur les opérations cadastrales (frais de parcs).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1144494006

À 23 h, le maire d'arrondissement Anie Samson demande, appuyée par la conseillère Elsie Lefebvre, la prolongation de la séance du conseil pour quelques minutes afin de terminer l'adoption des points à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0332

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de la façade du bâtiment situé au 6785, rue Hutchison et l'installation de deux enseignes. Demande de permis 3000757760.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A200 et A401 déposés en soutien à la demande de permis, préparés par Agapi + Alt architectes SENC et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 visant la réfection de la façade du bâtiment situé au 6785, rue Hutchison. Demande de permis numéro 3000757760.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1141385043

CA14 14 0333

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant des modifications aux plans autorisés par les résolutions CA11 14 0036 et CA12 14 0150 de ce conseil en date du 1er février 2011 et du 1er mai 2012 visant la construction d'un nouveau bâtiment et la réalisation d'aménagements paysagers sur la propriété sise au 8635, rue Lajeunesse. Demande de permis 3000720896.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan intitulé « Extrait du plan de plantation / ajout d'un écran visuel et acoustique », daté du 29 novembre 2013, préparé par Beaupré associées, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 juillet 2014 et le plan visant des modifications aux plans autorisés par les résolutions CA11 14 0036 et CA12 14 0150 de ce conseil en date du 1^{er} février 2011 et du 1er mai 2012 visant la construction d'un nouveau bâtiment et la réalisation d'aménagements paysagers sur la propriété sise au 8635, rue Lajeunesse (Demande de permis 3000720896) sans être soumis à la condition de construire un écran acoustique aux pourtours de l'élément mécanique installé dans la cour arrière de la propriété.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1141010022

CA14 14 0334

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant une construction hors toit abritant des parties de logements sur le bâtiment situé au 571, rue Jarry Est. Demande de permis 3000769198.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A300, A301 et A106, réalisés par Lucie Vaillancourt, architecte, en date du 10 juillet 2014, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 juillet 2014, conditionnellement à ce que les équipements mécaniques situés sur la construction hors toit aient un recul égal ou supérieur à ce qui est illustré aux plans.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1144992009

CA14 14 0335

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé au 7262, rue Marconi. Demande de permis 3000798522.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan à la page 3 du document de présentation préparé par M. Jean-Claude Leblond, architecte, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 et déposé en soutien à la demande d'installation d'enseigne en façade du bâtiment situé au 7262, rue Marconi.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1141385053

CA14 14 0336

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement de saillies en façade du bâtiment situé aux 7950-7966, rue Saint-Hubert. Demande de permis 3000777007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 visant le remplacement de saillies en façade du bâtiment situé aux 7950-7966, rue Saint-Hubert. Demande de permis numéro 3000777007.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1141385050

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0337

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 3700, rue Jean-Rivard. Demande de permis 3000778438.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 7/19 et 14/19 préparés par Michèle Soucy architecte paysagiste, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 visant l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 3700, rue Jean-Rivard. Demande de permis numéro 3000778438.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1141385051

CA14 14 0338

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant le remplacement des fenêtres en façade du bâtiment situé aux 8461-8465, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000803185.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 visant le remplacement des fenêtres en façade du bâtiment situé aux 8461-8465, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000803185.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1141385055

CA14 14 0339

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, l'installation d'enseignes sur le bâtiment projeté au 8350, rue Jeanne-Mance. Demande de permis 3000818842.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A et B datés du 18 juillet 2014, préparés par A. Baudi, de International Neon, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 et déposés en soutien à la demande d'installation d'enseignes au bâtiment projeté au 8350, rue Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1145898013

CA14 14 0340

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement d'un réservoir et l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 8300, 19^e Avenue. Demandes de permis 3000778440 et 3000778459.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/1, 2/2 et les plans 10/19, 13/19 et 15/19 préparés par Michèle Soucy architecte paysagiste, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 visant le remplacement d'un réservoir et l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 8300, 19^e Avenue. Demandes de permis numéros 3000778440 et 3000778459.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1141385052

CA14 14 0341

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'enseignes au 7035, avenue du Parc. Demande de permis 3000817503.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan intitulé « Presse Café », préparé par Les designs Brillant, daté de février 2014, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 et visant l'installation d'enseignes au 7035, avenue du Parc (demande de permis 3000817503).

Adopté à l'unanimité.

40.20 1141010026

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.21 à 40.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0342

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA14 14 0011 de ce conseil en date du 13 janvier 2014 pour la propriété sise au 7641, rue Saint-Hubert. Demande de permis 3000677234.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Condos St-Hubert - 7641 St-Hubert - Présentation CCU », préparé par Rayside Labossière, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 et visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA14 14 0011 de ce conseil en date du 13 janvier 2014 pour la propriété sise au 7641, rue Saint-Hubert (Demande de permis 3000677234).

Adopté à l'unanimité.

40.21 1141010024

CA14 14 0343

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la modification d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 8888, boulevard Pie-IX. Demande de permis 3000787403.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Face principale de l'enseigne pylône » et « Nouvelle proposition/pylône double face », numéro de dossier 1406-14B-PER-D, daté du 25 juin 2014, préparés par Les enseignes perfections, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 août 2014 et visant la modification d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 8888, boulevard Pie-IX (Demande de permis numéro 3000787403).

Adopté à l'unanimité.

40.22 1146495001

CA14 14 0344

Donner un avis de motion visant à prohiber l'usage spécifique « débit de boissons alcooliques » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en vue de modifier le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à prohiber l'usage spécifique « débit de boissons alcooliques » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.23 1141010030

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 60.01 et 60.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0345

Dépôt, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de déposer la liste de tous les contrats octroyés par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$ et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1141766008

CA14 14 0346

Dépôt des lettres adressées le 28 août 2014 aux élus de l'arrondissement et à la représentante du groupe requérant, confirmant la recevabilité de la pétition déposée au greffe de l'arrondissement le 18 août 2014 en vertu du Droit d'initiative en matière de consultation publique.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de déposer les lettres adressées le 28 août 2014 aux élus de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ainsi qu'à la représentante du groupe requérant, confirmant la recevabilité du projet de pétition déposé le 18 août 2014 en vertu du Droit d'initiative en matière de consultation publique.

Adopté à l'unanimité.

60.02 1141309013

Levée de la séance

À 23 h 05 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2014.